



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Jacqueline LABAUME, Monsieur Sébastien BEROT, Madame Nadine JUHEL, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Philippe TARRADE (Pouvoir à Monsieur Jean-Jacques SAGOT), Monsieur Christian PREVOST (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Christophe CHEVRIER (Pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Madame Fabienne DE BEUVRON (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Olivier ATTANE), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	02 décembre 2022	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	29

DEL-2022_86 Dérogation au repos dominical – Société CASEO-Alfa Menuiserie Rochelaise

Monsieur GALERNEAU informe le conseil municipal, qu'il a été sollicité par la société Alfa Menuiserie Rochelaise - CASÉO, localisée 21 avenue Bernard Moitessier à Périgny, pour une demande de dérogation au repos dominical pour la journée du dimanche 22 janvier 2023.

L'entreprise motive ainsi sa demande : « *Le groupement CASEO nous demande de faire une ouverture exceptionnelle pour une opération anniversaire dans le cadre d'une journée nationale de portes ouvertes* ». L'entreprise est dans le secteur de la menuiserie, cuisine, volet, portail, placard, parquet et escalier. Six salariés assureront l'ouverture.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet de modifier le régime dérogatoire du repos hebdomadaire du dimanche.

AR Prefecture

017-211702741-20221208-DEL_2022_86-DE
Reçu le 13/12/2022

Il appartient au Maire de fixer après avis du Conseil municipal, la liste des dimanches qui ne peut excéder douze par an. Lorsque le nombre de dimanche excède cinq, la liste est arrêtée après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment son article L.3132-26 ;

Vu la demande de Monsieur Bruno ECKENSPIELLER, gérant de la société Alfa Menuiserie Rochelaise - CASÉO en date du 08 novembre 2022,

Considérant l'intérêt commercial pour l'entreprise de fêter son anniversaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre GALERNEAU, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- o **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation au repos dominical formulée par la société CASEO-Alfa Menuiserie Rochelaise pour la journée du dimanche 22 janvier 2023
- o **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toute formalité utile à la mise en œuvre de la présente délibération dont ampliation sera transmis à :
 - Monsieur le Préfet de Charente-Maritime
 - Monsieur le gérant de la société susvisé

Et insérée au recueil des actes administratifs de la collectivité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

